



Attestation fin de contrat

Par **Luciole**, le **22/09/2008** à **17:32**

Bonjour,

J'aimerais avoir votre avis sur mon problème.

Voici ma situation :

J'étais employée par un particulier, entant que garde d'enfants, en CDD et mon contrat c'est terminé le 1er Juillet 2008. J'ai donc reçu ma dernière fiche de paie et mon solde de tout compte mais pas mon attestation Assedic. Mon ex-employeur a fait, le 6 juillet 2008, cette attestation sur le site internet des Assedics mais celui -ci à « bugger » au moment de l'impression et donc l'attestation a bien était enregistrée sous un numéro pour les Assedics mais mon ex-employeur ne peut plus la récupérer donc ne peut pas l'imprimer. J'ai essayé de la récupérer directement aux Assedics avec ce numéro mais ces derniers ne peuvent rien faire. C'est mon ex-employeur qui doit faire la démarche mais rien ne bouge et cela fait déjà 3 mois que je tourne en rond car « on se balance la balle », de plus entre temps j'ai reçu un courrier des Assedics me disant que mon dossier a été classé sans suite. J'ai eu le numéro de téléphone « employeur » des Assedics et les ai contacté déjà 3 fois en 15 jours pour qu'ils envoient cette fameuse feuille jaune vierge afin que mon ex-employeur puisse la remplir . Ils me disent qu'ils envoient cette attestation à mon ex-employeur mais je n'ai toujours pas de retour de la part de celui-ci et ce n'est pas faute d'appeler ou d'y aller.

Alors que puis-je faire, quelle procédure..., pour enfin récupérer cette attestation?? et toucher les allocations chômage auxquels j'ai droit.

Merci d'avance pour vos conseils...

Par **Marion2**, le **22/09/2008** à **18:17**

Envoyez une lettre recommandée AR à votre ex employeur en le mettant en demeure de vous remettre le dossier pour les ASSEDIC pour le (choisissez une date - 1 semaine environ après l'envoi du recommandé).

Indiquez lui bien que s'il ne fait pas le nécessaire, vous entamerez des poursuites judiciaires à son encontre.

Cordialement

Par **Luciole**, le **27/09/2008** à **11:45**

Bonjour,

Merci beaucoup pour ce conseil...

Pour finir, comme par hasard, après avoir envoyé à mon ex-employeur une lettre avec AR, il avait reçu la veille mon attestation de fin de contrat...

Comme quoi faire "peur" au gens, fait bouger les choses...

Par **Marion2**, le **27/09/2008** à **19:41**

Bonsoir,

Alors, satisfaite que tout soit réglé pour vous.

Bien cordialement